

# ESSAI ARGUMENTATIF

## Méthodologie

## Plan dialectique (structure de base)

- **Introduction** : définition des notions clé, analyse de la problématique, annonce du plan
- **1ère partie**: thèse/arguments/exemples
- **2nd partie**: antithèse/aguments/exemples
- **3ème partie**: proposition argumentée d'une solution, exemples éventuels
- **Conclusion** : rappel du raisonnement fait, réponse claire à la question, ouverture éventuelle

# Plan dialectique-concessif

- Basé sur le dépassement de la contradiction de départ.
- Sert à résoudre le problème posé ou à proposer un compromis.

Ex. **le devoir de mémoire** x **le droit à l'oubli**

*Ces deux concepts sont-ils inconciliables?*

# La concession

- Il s'agit d'un type d'opposition
- **L'opposition** = le constat d'une différence entre deux éléments placés au même plan ou leur contradiction.

Ex. *Cet été a été très chaud alors que l'été dernier a été très froid.*

- **La concession** = le fait malgré lequel se réalise l'action principale. Il s'agit d'une cause qui devrait agir mais n'agit pas (= conséquence inattendue d'un fait).

Ex. *Bien que nous soyons en plein hiver, la température est très douce.*

# Argumentation concessive

Permet d'admettre les arguments de l'adversaire tout en gardant le point de vue différent ou opposé.

Exemples:

- a) *Certes, ce que tu dis est juste, mais ce n'est pas la raison pour tout accepter.*
- b) *J'admets qu'il fait froid mais, de là à mettre le chauffage, tu exagères.*
- c) *A la rigueur, je veux bien prendre un café, mais je n'ai pas le temps de passer la soirée avec vous.*

## La concession

**Concéder** à l'adversaire montre l'ouverture d'esprit du locuteur et donne plus d'importance aux arguments introduits dans la deuxième partie.

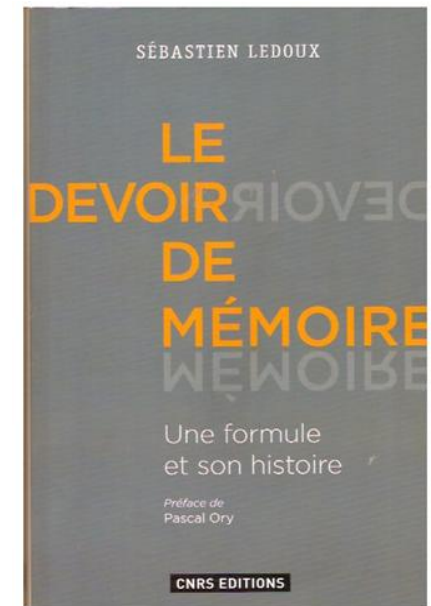
Par ce raisonnement, on laisse de côté des arguments considérés comme accessoires, secondaires, pour ressortir l'essentiel.

# Synthèse de l'argumentation

**VERS LE BAC** Question de réflexion. Face au devoir de mémoire, vous paraît-il possible d'envisager, pour les victimes, un droit à l'oubli ?

## INTRODUCTION

- A) Définition des notions clé
- B) Problématisation (explication de la question et son analyse)
- C) Annonce du plan (les thèses)



## A) Définitions des notions clé pour le travail suivant

Devoir de mémoire : terme développé en France dès les années 1980.

→ l'obligation morale de témoigner, individuellement ou collectivement, d'événements dont la connaissance et la transmission sont jugées nécessaires pour tirer les leçons du passé (la Résistance ou la déportation pendant la Seconde Guerre mondiale par exemple).

Droit à l'oubli : officiellement, le concept est utilisé dans le monde numérique par extension → le droit moral de la société de permettre aux personnes traumatisées de dépasser leurs souffrances.

Victime : la personne qui subit la violence ou les injustices de quelqu'un, qui souffre à la suite d'événements néfastes, qui meurt à la suite d'une maladie ou d'un accident, qui a été violé(e), torturé(e), assassiné(e), etc.

ATTENTION à la délimitation des notions!

Victime = victime des événements historiques importants?

Victime = les héros/héroïnes?

Victime = personne vivante ou morte?



## B) Problématisation

*Le devoir de mémoire se réalise aujourd'hui à travers de nombreux événements politiques, culturels ou médiatiques. Il comprend donc nécessairement l'évocation devant un large public des expériences traumatisantes des personnes qui ont subi la violence, l'humiliation ou une autre forme de souffrance extrême. On se souvient ainsi des héros de la Seconde Guerre mondiale, on revit les parcours des personnes humiliées ou des nations tyrannisées. Il semble que dans le domaine de la mémoire historique, l'intérêt de la société prévaut sur les destins individuels qui servent tout simplement à nous donner des leçons morales. Mais avons-nous le droit de nous emparer de la vie difficile de quelqu'un au nom du bonheur éventuel d'une communauté? Ou bien faut-il protéger ces victimes contre ce prolongement public de leur souffrance? **Pouvons-nous envisager pour eux, face au devoir de mémoire, le droit à l'oubli?***

## C) Annonce du plan

*Dans un premier temps, nous allons montrer que les victimes devraient avoir la possibilité d'oublier leur passé. Dans un deuxième temps, nous allons voir que la nécessité du devoir de mémoire persiste tout de même dans la société.*

### **Formulations concessives (à comparer):**

1. Certes, nous devrions donner aux victimes la possibilité de dépasser leurs souffrances et traumatismes cependant la société ne peut pas tout de même oublier leurs expériences.
2. Il faut admettre que la société doit garder en mémoire les traumatismes issus de l'Histoire cependant les victimes de ces événements ont le droit à se libérer de leur passé.

# Le corps de l'essai

## 1ère partie: Les victimes ont le droit à l'oubli

- car ils ont déjà beaucoup souffert et on ne veut pas prolonger leur supplice. (empathie)
- car l'humiliation qu'il ont subie pourrait se reproduire s'ils l'acceptent. (psychologie de la victime)
- car leur expérience peut être détournée, abusée. (interprétation historique, scandalisation)
- car ils ont besoin de se libérer du passé pour trouver la paix. (dépassement intérieur)
- car en se rappelant constamment les conflits du passé, on risque de les ranimer. (niveau collectif)

# Le corps de l'essai

## 2ème partie: Le devoir de mémoire persiste dans la société

- car elle peut ainsi accepter ses erreurs, sa part de responsabilité, et en tirer des leçons pour le futur.
- car elle peut rendre hommage aux morts et aux héros pour le récompenser.
- car elle peut renforcer l'identification de la société avec les valeurs importantes.
- car la mémoire se perd facilement et il faut constamment la ranimer.
- car c'est seulement en comprenant notre passé que nous pouvons construire notre identité.

# Exemples

1. «Par exemple, le démenti du génocide arménien avait été tellement répandu qu'il a engendré des sentiments anti-arméniens proche au racisme.» (→ **Problème de l'interprétation historique, de la propagande politique etc.**)
2. «Par exemple, le secours psychologique est procuré actuellement par des missions humanitaires aux femmes syriennes, anciennes victimes de l'enlèvement par l'État islamique. » (**solution → Responsabilité de la société de soigner les victime**)
3. «C'est aussi le cas de la „bibliothécaire d'Auschwitz“, la survivante Dita Krausová, qui a publié ses mémoires et qui donne beaucoup d'interviews pour avertir des gens des dangers du nazisme.» (**solution → le choix de la victime de dépasser l'expérience par sa transformation esthétique et didactique**)

# Conclusion

*Nous avons vu que malgré les souffrances des victimes auxquelles nous devons être particulièrement sensibles, la société a pour l'obligation de garder en mémoire les atrocités liées à son passé car sans ces souvenirs, elle ne pourrait pas évoluer dans la bonne direction. «Toutefois, on devrait respecter la volonté des personnes traumatisées et si possible les aider à dépasser leurs blessures» car c'est aussi par le respect des supplices des autres que nous pouvons mieux affronter notre propre douleur.*